

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2026-893

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de biens dans les parcs municipaux et dans les espaces verts et les espaces bleus.

Je, soussignée, Marcelle Lévesque, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de douze mille deux cent vingt-quatre (12 224).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille deux cent trente-trois (1 233).

Que le nombre de demandes faites est de 0, et en conséquence

- ☒ Que le règlement numéro 2026-893 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- ☐ Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 17 février 2026.

Marcelle Lévesque

Signature

Secrétaire administrative, Service des
affaires juridiques et greffe

Titre